



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie

**Conseil de bassin viticole Sud-Ouest
Séance du jeudi 10 juillet 2025
-Compte-rendu-**

Étaient présents : liste des participants jointe en fin de compte-rendu (quorum atteint).

A l'exception du compte rendu du conseil précédent (classé avec le précédent conseil du 10 décembre 2024), les annexes citées au présent compte rendu sont consultables sur l'internet DRAAF :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/conseil-de-bassin-viticole-sud-ouest-du-10-juillet-2025-a9630.html>

Introduction par Pierre-André DURAND, préfet de région, président du conseil de bassin viticole Sud-Ouest,

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie et président du conseil de bassin viticole Sud-Ouest, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants puis introduit la réunion en rappelant plusieurs éléments de contexte.

Il évoque d'abord la succession des aléas climatiques ayant marqué les précédentes campagnes. La campagne 2025 s'annonce, à ce jour, plus favorable, malgré quelques épisodes de grêle. En revanche, la conjoncture reste particulièrement défavorable, marquée par la baisse de la consommation intérieure et les difficultés à l'exportation. Dans ce contexte, le travail collectif de la filière est d'autant plus essentiel pour définir les orientations à venir.

Il souligne qu'une mission du CGAAER est en cours afin d'examiner les perspectives de restructuration des caves coopératives, lesquelles jouent un rôle déterminant d'amortisseur des effets de la crise pour leurs adhérents.

Le préfet rappelle également plusieurs dispositifs et pistes d'action :

- les réflexions en cours sur la future PAC ;
- le plan d'adaptation de la viticulture du Sud-Ouest,
- les aides à la restructuration collective prévues sur les trois prochaines années afin d'accompagner l'évolution des exploitations ;
- les fonds d'urgence viticoles 2025 (crise et jeunes agriculteurs) ;
- les aides à l'arrachage définitif 2025.

La filière doit par ailleurs rencontrer la Ministre en charge de l'Agriculture le 15 juillet 2025. Elle a soutenu le Plan Agriculture Climat Méditerranée et obtenu le renouvellement du fonds hydraulique en 2025.

Pierre-André DURAND, préfet de région, mentionne les conclusions du groupe à haut niveau, avec les propositions constituant le « paquet vin ».

Le préfet énumère ensuite l'ordre du jour du conseil de bassin :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2024
2. Situation économique des marchés et perspectives
3. Point d'étape concernant le plan d'adaptation du bassin viticole Sud-ouest
4. Point d'étape sur le contrat de filière régional : focus spécifique sur l'action relative aux observatoires économiques et à la stratégie prospective
5. Avis sur le projet de nouveau plan collectif de restructuration du vignoble du bassin – **vote**
6. Point d'avancement sur les mesures de l'OCM viti-vinicole et sur les dispositifs d'accompagnement de la filière
7. Information sur les projets Vitilience du bassin
8. Questions diverses

Christophe BOU, co-président du Conseil de Bassin et de l'Interprofession de Vins du Sud-Ouest (IVSO), commence par dresser un constat sur la situation du Sud-Ouest. Il rappelle que le bassin viticole a perdu l'équivalent d'une récolte en seulement quatre ans, en raison des aléas climatiques successifs. Cette année encore, certains secteurs ont été durement touchés par la grêle.

À ces difficultés, s'ajoute une conjoncture économique défavorable. Au niveau mondial, la consommation de vin est en recul depuis 2017. En France, le phénomène de dé consommation est particulièrement marqué et s'accélère. Dans le Sud-Ouest, le taux d'arrachage est supérieur à la moyenne nationale : 8,7 % contre 3,4 %.

Face à cette crise, une stratégie claire doit être mise en place. L'État doit nous accompagner, mais pas uniquement à travers un plan d'arrachage ou de distillation. Les travaux menés dans le Sud-Ouest ont permis de définir plusieurs orientations : développement de nouveaux produits, repositionnement des AOC, adaptation des organisations professionnelles aux défis actuels.

Dans ce cadre, il annonce la création d'une confédération des AOP et IGP, destinée à mener des travaux communs. Les statuts sont d'ores et déjà prêts. Le contrat de filière régional constitue également un levier important, notamment en matière de régulation et d'adaptation de l'offre.

Enfin, le plan collectif de restructuration du vignoble doit permettre de poursuivre l'adaptation au changement climatique comme aux défis économiques. Christophe BOU conclut en remerciant les services de l'État pour le soutien déjà apporté.

Jean-Louis CAZAUBON, vice-président du conseil régional d'Occitanie, rappelle avoir rencontré Yves MADRE, de FarmEurope, fin connaisseur des instances européennes. Il souligne que les mesures prévues dans le cadre du « paquet vin » ne seront pas mises en œuvre avant 2026. D'ici là, il reste donc du temps pour intervenir si certaines orientations ne vont pas dans le sens souhaité.

Il se dit particulièrement préoccupé par l'évolution possible de la définition du vin et insiste sur la nécessité de rester vigilants afin d'éviter toute dérive. Concernant le budget agricole, s'il ne devrait pas diminuer nominale, il subit une forte perte d'efficacité en euros constants : l'inflation a entraîné une perte estimée à 54 %. Par ailleurs, tous les fonds devraient être regroupés, avec un risque que les mesures soient appliquées directement par chaque État membre.

La gestion de l'eau constitue un autre sujet majeur de préoccupation pour le Conseil régional. Il souligne l'urgence de créer des réserves, comparant cet enjeu à celui du déploiement de la fibre optique pour Internet : « il faudra mettre le paquet sur l'eau ».

Le Conseil régional suit également de près d'autres dossiers stratégiques :

- les taxes américaines « taxes Trump »
- la restructuration des caves coopératives
- le contrat de filière

Jean-Louis CAZAUBON insiste aussi sur l'importance de l'Observatoire économique en cours de création, qui doit permettre une régulation fine pour adapter l'offre à la demande.

Enfin, il rappelle que la collectivité a débloqué une aide exceptionnelle de 17 millions d'euros – initialement prévue à hauteur de 15 millions puis abondée de 2 millions supplémentaires – au bénéfice des exploitations animales et végétales ayant subi une perte de chiffre d'affaires supérieure à 30 %, en raison des crises sanitaires ou climatiques.

Pierre-André DURAND, préfet de région, à l'issue de ces propos introductifs, reprend l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2024

Le compte rendu est approuvé. Il est joint dans les annexes du précédent conseil et est consultable au lien suivant : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/conseil-de-bassin-viticole-sud-ouest-du-12-decembre-2024-a9386.html>

2. Situation économique des marchés et perspectives

Frédéric LEMERLE (IVSO) présente la situation économique des marchés à l'aide d'un diaporama (annexe 1). Son intervention porte successivement sur :

- la production mondiale,
- la production européenne,
- la production du bassin Sud-Ouest,
- les sorties de chais (par segment, par couleur),
- les transactions en vrac,
- les ventes en grande distribution (GD),
- l'exportation,
- la situation du marché de l'Armagnac.

À la suite de cette présentation, Olivier DABADIE (IVSO, collègue négociant) exprime sa consternation et sa colère face aux données, qui confirment le déclin des vins du Sud-Ouest depuis quatre ans. Il rappelle pourtant les efforts d'adaptation du vignoble, notamment pour répondre aux attentes sociétales. Mais, selon lui, les viticulteurs sont aujourd'hui abandonnés : victimes d'assureurs protégés par une réforme dénoncée dès le départ, ils ne trouvent plus de couverture. Les banques, de leur côté, « regardent sombrer » la profession. Il souligne que, dans le Gers, alors qu'une seule personne suffisait autrefois à accompagner les agriculteurs en difficulté, trois sont désormais nécessaires à la chambre d'agriculture. Malgré les annonces de soutien du Conseil régional, de l'État ou de l'Union européenne, les exploitations en difficulté se sentent seules. Les mesures mises en avant – restructuration des caves coopératives ou du vignoble – ne sont, selon lui, que des paravents qui ne résolvent rien. « En réalité, on est seul », conclut-il, appelant à du courage politique et à des mesures rapides.

Pierre-André DURAND, préfet de région, rappelle ensuite la succession des aléas climatiques et l'impact particulièrement marqué du changement climatique dans la région, auquel s'ajoute une forte déconsommation. « C'est un constat cruel », dit-il. L'État intervient autant qu'il le peut, mais la solution ne

peut venir uniquement de lui : elle exige un travail collectif impliquant également assureurs, interprofessions et banquiers. Si cela ne répond pas immédiatement au désarroi, cette recherche de solutions reste indispensable. Le plan d'adaptation doit aider à y voir plus clair.

Sébastien SIGAUD, président de l'UIVC, rebondit sur les propos d'Olivier DABADIE, qu'il juge percutants et largement partagés. Il rappelle que la viticulture a longtemps beaucoup apporté à la France, mais qu'aujourd'hui, alors qu'elle est en difficulté, elle ne reçoit que des aides dérisoires. Même à l'export, les marges se réduisent. Selon lui, la situation actuelle risque d'entraîner un exode rural et le dépeuplement des villages.

Christophe DARBEAU, représentant de la Coordination Rurale, met, pour sa part, l'accent sur le rôle des banques. Il dénonce leur comportement « inadmissible » : « quand il a fallu les aider, l'État a foncé ; aujourd'hui, elles nous laissent tomber ». Les prêts de consolidation garantis par la BPI sont inaccessibles, ce qu'il juge « lamentable ». Il insiste sur l'urgence : les viticulteurs ont besoin de trésorerie avant les vendanges, soit dans les deux mois à venir.

Pierre-André DURAND, préfet de région, reprend ensuite l'ordre du jour, consacré justement à un point d'étape du plan d'adaptation, qui doit permettre d'apporter des réponses concrètes face aux difficultés du secteur viticole.

3. Point d'étape concernant le plan d'adaptation du bassin viticole Sud-ouest

Paul FABRE, directeur de l'IVSO, présente le cadre général. Il indique que 90 % des mesures prévues seront mises en œuvre d'ici la fin des vendanges. Il souligne également la mise en place de l'Observatoire économique, adossé au contrat de filière, qui a permis de mieux cerner les besoins en matière de régulation et de connaissance des marchés. Dorénavant, les données liées à l'Armagnac alimenteront aussi cet observatoire, offrant ainsi une vision globale des vignobles du Sud-Ouest.

Frédéric VOLLE, représentant du cabinet NOVAG Conseil, présente son exposé à l'aide du diaporama, joint en annexe 2, en s'appuyant sur des exemples concrets de viticulteurs du Conseil de bassin.

Depuis le lancement du plan, il y a 18 mois, les fiches-actions ont été rédigées. Leur élaboration a bénéficié du dispositif DINAI (Dispositif national d'aide à l'investissement immatériel), géré localement par la DRAAF. Ces fiches recensent les besoins (de quoi avons-nous besoin ? sommes-nous équipés ?), modélisent les actions à conduire et intègrent un processus complet : constat de l'existant, analyse prospective, identification des freins et des atouts, jusqu'à la mise en œuvre de la décision.

Pour ce rapport d'étape, les présentations sont axées sur plusieurs thématiques : la modélisation et la mise en perspective, le projet d'IGP régionale « bulles », le repositionnement des AOP, ainsi que le volet environnemental avec la présentation de l'outil d'évaluation du bilan carbone.

Un premier constat s'impose : en moyenne, la production du Sud-Ouest dépasse de 540 000 hl les volumes commercialisés. La question est donc posée : que faire de ce surplus ? Plusieurs pistes sont étudiées : conservation des moûts, développement de nouveaux marchés (no-low, rosés), production d'alcool industriel ou encore fabrication de moût concentré. Chacune de ces options est analysée et quantifiée produit par produit.

Christophe BOU précise qu'à ce jour, il est considéré que seuls les déchets du vin peuvent être distillés et valorisés sur le marché des alcools industriels. Il estime nécessaire d'ouvrir également ce marché aux vins marchands orientés vers la distillation, afin d'en faire un véritable outil de régulation du marché viticole.

Christophe DOUENCE (Union nationale des distilleries vinicoles) souligne qu'il est indispensable d'ouvrir le marché de la carburation aux alcools produits à partir de vins marchands réorientés vers la distillation à des fins de régulation. Il précise toutefois que le prix obtenu couvrirait à peine les frais de collecte et de dépollution. Or, l'accès à ce marché est aujourd'hui considéré comme interdit.

Olivier ROUSSET (directeur de la DRAAF) indique qu'il fera remonter cette problématique d'accès au marché des alcools industriels auprès du ministère compétent.

Christophe DOUENCE précise, en réponse aux interrogations, qu'il n'existe pas actuellement de problème d'écoulement sur le marché des biocarburants.

Serge TINTANÉ, président de l'ANIVIN, rappelle que l'objectif premier est d'identifier clairement les produits qui ne trouvent pas de débouchés et qui, de ce fait, dégradent la valeur de l'ensemble du marché. Les bulles, les no-low et les vins à faible degré contribueront à conquérir de nouvelles parts de marché, mais cela ne suffira pas. Un mécanisme de compensation, soutenu financièrement, doit être mis en place afin que les surplus soient orientés vers des usages industriels, notamment les biocarburants, ce qui permettrait de préserver la valeur du reste de la production.

Frédéric VOLLE reprend la présentation en insistant sur la nécessité de mesurer avec précision tous les effets induits et les conséquences possibles sur les autres marchés. Par exemple, la production de vins no-low génère également de l'alcool, lequel pourrait déstabiliser le marché des brandy.

Pour gérer les surplus, il formule quatre propositions :

1. Autoriser l'accès des alcools issus de vins distillés, au titre de la régulation, au marché de la biocarburant ;
2. Réduire les importations ;
3. Affecter l'alcool produit lors de la fabrication des no-low à la biocarburant plutôt qu'aux brandies
4. Permettre l'utilisation de l'alcool produit en Sud-Ouest directement dans les tracteurs des exploitations agricoles locales, sans passer par des entreprises comme Total. Cette option étant actuellement interdite, une évolution réglementaire est nécessaire.

Sébastien SIGAUD attire l'attention sur la question des prestations viniques. Il indique qu'il s'agit d'un alcool fourni gratuitement par le viticulteur. Selon lui, une alternative consisterait à valoriser les marcs par leur épandage sur les sols, ce qui permettrait non seulement de réduire les coûts, mais aussi d'enrichir les sols.

Christophe DOUENCE rappelle que l'obligation des prestations viniques a été instaurée à l'origine pour protéger le marché du vin et éviter le surpressurage des marcs et des lies. Il précise qu'il existe d'autres voies de valorisation des marcs, mais souligne que les distilleries sont en mesure de fournir à la profession, à partir de ces marcs, un engrais épuré de son alcool et débarrassé des pépins.

Sébastien SIGAUD demande qu'une étude spécifique soit menée sur ce sujet afin d'évaluer plus précisément les alternatives possibles aux prestations viniques et leurs impacts économiques et environnementaux.

Paul FABRE présente le projet d'IGP « Sud-Ouest bulles ». Deux pistes sont actuellement à l'étude :

- intégrer cette IGP dans le périmètre du Comté Tolosan, au moins dans un premier temps ;
- travailler en parallèle sur le marketing opérationnel et l'étiquetage afin d'assurer une meilleure visibilité commerciale.

Christophe BOU rappelle que changer le nom d'une IGP est un processus long. Toutefois, dans l'immédiat, l'intégration de la production au sein de l'IGP Comté Tolosan apparaît comme la solution la plus rapide. Le cahier des charges de cette IGP prévoit déjà la possibilité de produire des vins mousseux de qualité. Sauf opposition éventuelle d'autres ODG producteurs de crémants ou de mousseux, il devrait être possible de commercialiser des vins mousseux du Sud-Ouest avant la fin de l'année.

Paul FABRE confirme que le travail est déjà engagé en vue du lancement de ce nouveau produit. Le plan d'actions devrait être déployé au cours de l'année 2026.

Frédéric VOLLE enchaîne sur le repositionnement des AOP. Chaque ODG travaille actuellement à caractériser ses produits. Des points communs émergent et pourront être mis en valeur collectivement, par exemple à travers une mention commune telle que « Grand vin du Sud-Ouest ».

Sur le volet environnemental, Frédéric VOLLE présente un outil permettant de calculer l'empreinte carbone des exploitations. Il en fait la démonstration en prenant l'exemple de l'exploitation du Domaine du Cors en Aveyron. Une fois les données saisies, l'application établit un diagnostic et propose des pistes d'amélioration. L'outil est conçu pour être utile aussi bien aux exploitants qui souhaitent progresser qu'à ceux qui doivent fournir des informations à leurs clients, à leur banque, etc. L'objectif est de proposer ce service à un coût accessible et compatible avec les réalités économiques des exploitations du Sud-Ouest. Des entreprises pilotes se sont déjà engagées dans la démarche et l'IFV procède également à des tests.

Philippe TEULIER reconnaît qu'après une prise en main un peu difficile, l'outil s'avère relativement simple d'utilisation. Il permet de mesurer les progrès réalisés et de vérifier si l'exploitation évolue dans la bonne direction. Selon lui, il s'agit d'un outil prometteur, le bilan carbone étant au cœur des préoccupations environnementales actuelles.

Olivier ROUSSET souligne, à propos de ce plan d'adaptation, l'importance de l'approche collective. Il insiste sur la nécessité de veiller à n'exclure aucun territoire ni aucun professionnel.

Joël BOUEILH constate que les travaux avancent et que les points de vue convergent. Il rappelle toutefois que certains délais seront inévitables, notamment en raison des cahiers des charges, des autorisations réglementaires (biocarburant) ou encore du statut douanier lié à la conservation des moûts. Selon lui, ces procédures prendront nécessairement du temps, mais la dynamique est bien enclenchée.

Olivier DABADIE confirme son accord avec les orientations présentées et exprime sa volonté de s'engager activement dans la mise en œuvre du plan d'adaptation.

Sébastien SIGAUD réaffirme l'importance d'obtenir un accès effectif au marché du biocarburant, qu'il considère comme une condition indispensable pour assurer la régulation et la valorisation des volumes excédentaires.

4. Point d'étape sur le contrat de filière régional : focus spécifique sur l'action relative aux observatoires économiques et à la stratégie prospective

Pierre GINEBRE, représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie, fait le point sur les évolutions intervenues depuis la dernière présentation, en s'appuyant sur le diaporama joint en annexe 3. Deux nouveaux acteurs ont rejoint le consortium : Inter Rhône et Sud Vin Bio. Au cours de son intervention, il évoque également les questions liées à l'accès au marché des biocarburants ainsi qu'à celui de l'acide tartrique.

Concernant l'Observatoire économique, il précise qu'en complément des bases de données déjà existantes, de nouvelles pourront être acquises afin de couvrir l'ensemble des segments de marché, sans négliger aucune niche.

Les autres éléments détaillés figurent dans le diaporama.

Pierre-André DURAND, préfet de région, souligne, pour sa part, le caractère complémentaire de cette présentation avec la précédente.

5. Avis sur le projet de nouveau plan collectif de restructuration du vignoble du bassin – vote

Vincent PIQUEMAL, président des Vignerons Indépendants d'Occitanie, présente le nouveau plan qui sera appliqué au cours des trois prochaines campagnes. Il rappelle que son élaboration a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des ODG (Organisations de Défense et de Gestion). Le plan prend en compte plusieurs priorités : l'adaptation au changement climatique, la valorisation de la richesse des cépages du Sud-Ouest et la résistance aux maladies.

Stéphane BOUNEAU, chef de service FranceAgriMer à la DRAAF Occitanie, complète la présentation en apportant des précisions sur le calendrier et indique que le plan devra être transmis au siège de FranceAgriMer pour validation. Il insiste sur l'importance pour les viticulteurs de s'y inscrire avant la fin du mois d'octobre.

Vincent PIQUEMAL et Frédéric LEMERLE en détaillent le contenu à l'aide du diaporama joint en annexe 4.

Pierre-André DURAND, préfet de région, soumet le plan au vote. Celui-ci est adopté.

6. Point d'avancement sur les mesures de l'OCM viti-vinicole et sur les dispositifs d'accompagnement de la filière

Stéphane BOUNEAU présente un bilan des aides financières de l'OCM vitivinicole ainsi que d'autres mesures, en s'appuyant sur le diaporama joint en annexe 5.

Concernant les variétés admissibles, à la demande de la profession, il propose d'ajouter quelques cépages à la liste de la restructuration individuelle (cf. diapo 12). Monsieur le Préfet soumet cette demande au vote : elle est validée.

Olivier ROUSSET insiste sur le respect des délais relatifs aux demandes de prime d'arrachage.

Sébastien SIGAUD attire l'attention sur le cas du vignoble de Cahors, où certaines vignes sont laissées à l'abandon en raison de la conjoncture économique.

Pierre-André DURAND, préfet de région, doit quitter la réunion. Avant de partir, il souligne l'importance des propos tenus par Olivier DABADIE et exprime l'espoir que la mise en œuvre du plan d'adaptation apportera des solutions concrètes. Il insiste sur la valeur des efforts collectifs qui, selon lui, doivent bénéficier à l'ensemble de la filière. Il précise enfin que la DRAAF relayera auprès du ministère les points soulevés, et rappelle que l'État demeure à l'écoute.

La présidence de séance est alors assurée par Christophe BOU pour la suite de l'ordre du jour.

7. Information sur les projets Vitillience du bassin

Éric SERRANO (directeur de l'IFV) présente son intervention à l'aide du diaporama joint en annexe 6.

Il rappelle que Vitilience est un projet national inscrit dans le plan de filière pour faire face au changement climatique, avec le soutien des pouvoirs publics. En réponse à différents appels à projets, des démonstrateurs de leviers ont été mis en place dans chaque bassin viticole. Au total, 17 démonstrateurs ont été retenus, mobilisant plus d'une cinquantaine de partenaires.

Les aléas étudiés varient selon les bassins. Dans le bassin Sud-Ouest, deux parcelles expérimentales ont été implantées : l'une à la station de l'IFV, l'autre à la Chambre d'agriculture du Gers. En parallèle, 15 parcelles de vigneronnes seront suivies et analysées. Les leviers testés portent sur la gestion du stress thermique, du stress hydrique, de la grêle et du gel. À terme, des démonstrations concrètes seront organisées en fonction des résultats obtenus.

En lien avec ce programme, Éric SERRANO évoque également le projet SO'Adapt, largement financé par le Conseil régional. Les résultats, attendus pour décembre, commenceront à être diffusés. Quelques éléments sont déjà disponibles : la projection à 2035 montre que certains secteurs connaîtront un climat comparable à celui de Malaga aujourd'hui. Selon les zones, tous les cépages ne seront donc pas adaptés. Il exprime l'espoir que les futures aides à la restructuration du vignoble tiendront compte de ces projections.

Christophe BOU acquiesce à la nécessité de s'appuyer sur les résultats de la recherche pour adapter le vignoble et souligne l'importance de programmer des rendez-vous réguliers pour suivre l'avancée des travaux.

Serge TINTANÉ attire l'attention sur la question de l'accès à l'eau et relève certaines incohérences dans les décisions de l'État, notant que pour des projets industriels, les procédures peuvent avancer beaucoup plus rapidement.

Gilbert BONNET, représentant de l'IVSO, insiste sur la nécessité d'anticiper dès maintenant les projections climatiques à l'horizon 2050.

Christophe BOU rappelle que la ressource en eau est un besoin partagé par tous.

Serge TINTANÉ conclut en exprimant ses craintes quant à la difficulté d'obtenir les autorisations nécessaires pour réaliser les ouvrages hydrauliques indispensables.

8. Questions diverses

Joël BOUEILH évoque la rencontre prochaine avec la ministre de l'Agriculture. Il demande au directeur de la DRAAF de relayer les inquiétudes exprimées et la nécessité impérieuse de pouvoir se projeter dans l'avenir. « Serons-nous en mesure de nous projeter ? » interroge-t-il, en insistant sur l'importance que la ministre prenne pleinement conscience de la situation et des mesures à mettre en place pour garantir l'avenir de la filière.

Olivier ROUSSET remercie l'ensemble des participants pour l'état d'esprit constructif de ce conseil de bassin qui a ouvert des perspectives à travers le plan d'adaptation. Il fera remonter à la ministre que les mesures conjoncturelles nécessaires s'inscrivent dans un plan à long terme. Dans un contexte budgétaire connu de tous, il est important que les pouvoirs publics, la région et l'Etat, continuent d'accompagner les initiatives déjà engagées pour faire face aux défis actuels.

ANNEXE

Liste des membres présents au conseil de bassin viticole Sud-Ouest du 10 juillet 2025

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, président du conseil de bassin viticole.

En tant que représentants des personnes publiques intéressées :

Jean Louis CAZAUBON, représentant la présidente du conseil régional d'Occitanie,
Stéphane BOUNEAU, chef de service FranceAgriMer DRAAF Occitanie,
Sandrine FERNEZ-MICHEL, direction régionale des Douanes de Toulouse - adjointe au Divisionnaire
Tatiana SANNIER, représentant Catherine RICHER, déléguée territoriale INAO
Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie
Thierry BORGHESE, représentant le directeur régional de la DREETS

En tant que représentants de la profession viticole :

- **Au titre de l'Interprofession des vins du Sud-Ouest (IVSO) :**

Christophe BOU, président de l'IVSO et vice-président du conseil de bassin viticole Sud-Ouest
Anne ARBEAU
Gilbert BONNET
Joël BOUEILH
Olivier DABADIE
Philippe TEULIER
Nathalie VAYSSETTE

- **Au titre de l'Union interprofessionnelle des vins de Cahors (UIVC) :**

Sébastien SIGAUD

- **Au titre du Bureau national interprofessionnel de l'Armagnac et le comité interprofessionnel du Floc de Gascogne :**

- **Au titre des métiers :**

Jean-Luc CONSTANS, Vignerons Coopérateurs de France
Vincent PIQUEMAL, Vignerons indépendants Occitanie

- **Au titre des produits :**

Pascal LAFENETRE, FRAOC
Serge TINTANÉ, ANIVIN de France

- **Au titre des organisations syndicales :**

Jérémie CARRÉ, FRSEA également mandaté par Tristan JEGUN
Christophe DARBEAU, Coordination Rurale

- **Au titre des comités régionaux de l'INAO :**

Paul DABADIE,

En tant que personnalités qualifiées :

Vincent DOLS, Syndicat des pépiniéristes
Christophe DOUENCE, Union Nationale des Distilleries Vinicoles

Autres personnes présentes :

Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Tarn
Francis CABAUD, conseil régional d'Occitanie
Denis DEGACHE, président ODG AOC Madiran et Pacherenc-du-Vic-Bilh

Lucia De SIMONE, SGAR Occitanie
Alain DESPRATS, Syndicat IGP Côtes de Gascogne
Paul FABRE, IVSO
Pierre GINEBRE, CRAO
Caroline GRANADO, Maison des vins de Gaillac
Frédéric LEMERLE, IVSO
Claude MAURIN, DRAAF Occitanie, SRFAM
Christine SANNIER, Conseil régional d'Occitanie
Éric SERRANO, directeur régional IFV
Xavier VANT, DDT Gers
Frédéric VOLLE, NOVAGCONSEIL

Étaient excusés :

Denis CARRETIER, président Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie
Alain CASTANIER, Préfet du Gers
Alain CAZOTTES, IVSO
Carole DELGA, présidente Conseil Régional Occitanie
François FAGET, CRINAO Armagnac
Patrick FARBOS, BNIA et Floc de Gascogne
Nicolas FOURNIE ; Chambre d'Agriculture du lot,
Julien FRANCKET, SudVinBIO
Philippe FROELIG, DREETS
Luc FRUITET, DRAAF Occitanie/SRFAM
David GIRARD, FRIGP
Olivier GOUÉ, SudVinBio
Maurine GRIVAZ, COOP de France
Tristan JEGUN, JA mandat donné à Jérémie CARRÉ
Éric LABAT, Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine
Clovis MARTIN, Douanes, PAE
Camille MEGE, Confédération Paysanne
Thierry MOGNI, Chambre d'Agriculture du Gers
Catherine RICHER, déléguée territoriale INAO
Jacques TRANIER, UMVIN Sud-Ouest, metteurs en marché